

**6 Économie**

**Sécurité aérienne dans l'espace de l'Union Européenne  
Six compagnies gabonaises interdites de vol**

Willy NDONG  
Libreville/Gabon

LA Commission de l'Union européenne a établi le 25 juin dernier la liste des transporteurs aériens interdits d'exploitation dans l'espace aérien des 28 pays membres (Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède). Selon le communiqué publié dans le journal officiel de l'Union européenne, daté du 26 juin 2015, il ressort que les compagnies non



Photo : DR

Alliéance et ...

autorisées à voler en Europe sont en majorité africaines. Ainsi donc, la République démocratique du Congo (RDC) détient le triste record, car elle compte 29 compagnies "blacklistées". Le Soudan vient en deuxième position avec 18 transporteurs, suivi du Mozambique (17), l'Angola (13)... S'agissant du Gabon, plu-

sieurs compagnies sont interdites de l'espace aérien européen, même si jusqu'à présent elles n'ont pas vocation à se rendre sur ce continent. Toutefois, concernant Tropical Air Gabon, le communiqué de l'UE indique que « les autorités gabonaises avaient délivré un Certificat de transporteur aérien (CTA) le 6 mai 2015, sans démontrer que la certification et la sur-

veillance de ce transporteur aérien respectent pleinement les normes internationales applicables en matière de sécurité. » Il reste que deux autres transporteurs gabonais sont dans le collimateur des Européens. Il s'agit d'Afrijet Business Service et Nouvelle Air Affaires Gabon. Ces deux compagnies, qui figurent dans l'annexe B, font l'objet de

certaines restrictions d'exploitation au sein de l'UE. A l'exception de trois appareils d'Afrijet, l'un de type Falcon 50, et de deux autres de type Falcon 900, les autres sont interdits de survol. Pour Nouvelle Air Affaires Gabon, à l'exception d'un appareil de type Challenger CL-601 et d'un autre de type HS-125-800, aucun autre avion de cette com-

pagne ne peut voler en Europe. Toutefois, on note que les transporteurs aériens figurant à l'annexe B, pourraient être autorisés à exercer des droits de trafic en affrétant un appareil avec équipage appartenant à un transporteur qui ne fait pas l'objet d'une interdiction d'exploitation, à condition que les normes de sécurité applicables soient respectées.



Photo : DR

...la Nationale font partie des six compagnies aériennes interdites de voler en Europe.

**Bonne gouvernance**

**Le point des acteurs non-étatiques**

AJT  
Libreville/Gabon

RÉUNIS à leur siège des Trois-Quartiers, les membres du Haut conseil des acteurs non étatiques du Gabon (HCANEG) ont animé, le 27 juin dernier, un point de presse sur la situation générale de l'économie nationale et des entreprises locales. Au cours de ces échanges, des thèmes comme les gouvernances climatique et politique, ainsi que le processus électoral, la gouvernance sociale et judi-

ciaire, ont été abordés. Le coordinateur général du HCANEG, Yvon Martial Ntanzzi Miyagou, est revenu sur les aspects liés à la relance des chantiers dans la filière forêt-bois, et le respect du Code du travail. À ce titre, après s'être indigné contre ces entreprises qui licencient abusivement, sous le prétexte de crise technique, le HCANEG s'est félicité de la levée de fonds par le ministre de l'Économie, Régis Immongault, et de la mise en place d'un comité technique de la préparation de la COP 21, en vue d'une participation efficace du Gabon à

cette conférence des Nations-Unies. Sur la question de la gouvernance environnementale, le président de l'ONG Croissance saine environnement, Nicaise Mouloumbi, a « salué l'initiative participative de transparence qui montre les efforts entrepris par le Conseil-Climat d'associer la société civile au débat national, puis de prendre en compte les avis et suggestions de ses experts. » Par ailleurs, M. Mouloumbi a marqué son intérêt pour la gouvernance politique et le processus électoral, en appelant à une démocratie

qui favorise le développement économique. Le HCANEG estime que le paiement de la dette intérieure est à même de favoriser la relance de l'économie et le développement. Aussi, Nicaise Mouloumbi interpelle-t-il « le gouvernement à payer la dette intérieure » à partir, pourquoi pas, des fonds récemment mobilisés. Toutefois, le Haut conseil salue la dernière décision du gouvernement pour le retour du Gabon dans l'Initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE). Il reste, cependant, en attente de la mise



Photo : I. MB.

Le président de Croissance Saine Environnement, Nicaise Mouloumbi (droite) et Yvon Martial Ntanzzi Miyagou, coordonnateur général du HCANEG.

en place du Groupe d'intérêt et de la désignation des membres de la société civile.

**Agriculture/ Office des recherches et d'introduction du matériel végétal**

**153 millions de francs pour le budget 2016**

AN  
Libreville/Gabon

LES administrateurs de l'Office des recherches et d'introduction du matériel végétal (Oriam) se sont réunis le 25 juin dernier à Libreville, dans le cadre du 3<sup>e</sup> conseil ordinaire de leur organisme. Des assises au cours desquelles les parties prenantes ont abordé huit points, dont l'adoption du budget de l'exercice 2016, voté à l'unanimité, à 153 millions de francs. Cette rencontre se tenait au moment où le Conseil d'Etat venait d'adopter le décret fixant les statuts de l'Oriam, dont la mission principale est d'entreprendre toutes re-



Photo : Adjaf Ntoutoume

Charles Mba Bisseghe, PCA de l'Oriam.

cherches agronomiques, en vue de produire des semences de base de bonne qualité et en quantité. « Il est plus qu'impérieux que les pouvoirs publics prennent certaines dispositions pertinentes en faveur de nos préoccupations, no-

tamment l'affectation des ressources financières pouvant soutenir l'effort de réhabilitation des structures de recherches, le matériel agricole en vue d'atteindre les objectifs assignés au projet Graine, qui est un programme d'accompa-



Photo : Adjaf Ntoutoume

Vue partielle des administrateurs.

gnement dans les démarches de création et de développement de coopératives agricoles sur le territoire national, pour l'émergence d'une nouvelle génération d'agriculteurs compétents, productifs et solidaires», a relevé le pré-

sident du conseil d'administration de l'Office, Charles Mba-Bisseghe. Créé en 2011, l'Office des recherches et d'introduction du matériel végétal est un organe placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture.

Notons qu'à l'entame des travaux, les membres du conseil ont observé une minute de silence en mémoire de l'ancien directeur général adjoint de l'Oriam, Isidore Mbina, décédé en mai dernier.